

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2554

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 30

À l’alinéa 5, substituer au mot :

« permettant »

les mots :

« et permet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.